

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du Conseil municipal le 5 avril 2016 à 20h00, sous la présidence du maire, monsieur Yves Croteau.

Sont présents :

Monsieur le maire, Yves Croteau

Madame les conseillères et messieurs les conseillers :

Barbara Beugger
Nicole Ménard
Claude Larocque
Richard Sabourin
Robert Leclerc

Secrétaire :

Madame Cynthia Bossé, directrice générale

1. **Séance ordinaire**

Les membres présents à l'ouverture de la séance forme quorum. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20h00.

1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

083-04-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Journée d'information « Les Ateliers Verts 2016 » donnée par les Fleurons du Québec;
- 10.2 Modification de l'entente intermunicipale avec la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
- 10.3 Adhésion du camp de jour d'Upton au programme Tremplin Santé;
- 10.4 Transfert du compte G/L « Réseau d'aqueduc » au compte G/L « Surplus affecté infrastructure d'eaux potable et usées »;
- 10.5 Embauche d'une coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire;

- 10.6 Modification par résolution du règlement d'emprunt numéro 2011-221 relatif au projet des puits 1 et 3;
- 10.7 Demande au Ministère des Transports du Québec pour réduire la vitesse sur la route 116 à l'entrée du village en provenance d'Acton Vale et installer des panneaux de signalisation « frein-moteur interdit »;
- 10.8 Autorisation pour l'acquisition de bonbonnes et accessoires pour appareil respiratoire;
- 10.9 Mandat à la firme Poupart & Poupart, avocats.

Adoptée

2. Adoption des délibérations de la séance régulière du 1^{er} mars 2016

084-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 1^{er} mars 2016.

Adoptée

3. Finances

3.1 Comptes à payer

085-04-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de mars 2016 au montant de 191 851,42 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 71 270,16 \$.

Adoptée

4. Administration

4.1 Formation « Le greffier : acteur clé dans l'administration municipale » de la COMAQ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité déclare vouloir favoriser le développement professionnel de ses employés municipaux en vue de leur permettre d'améliorer la qualité de leur travail;

CONSIDÉRANT QUE madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe, souhaite participer à la formation « Le greffier : acteur clé dans l'administration municipale » offerte par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);

CONSIDÉRANT QUE la formation est d'une durée de 2 jours à Drummondville, les 22 et 23 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le montant d'inscription pour les non-membres est de 765,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'un budget de formation de 850,00 \$ a été prévu pour le poste de secrétaire au greffe et réceptionniste en 2016;

086-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit acceptée l'inscription de madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe, à la formation offerte par la COMAQ pour une somme de 765,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE les frais inhérents à cette formation soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée

4.2 Dépôt du rapport financier 2015 de la bibliothèque municipale

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil le rapport financier pour l'exercice 2015 de la bibliothèque municipale.

4.3 Choix d'un membre du conseil pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non-paiement de taxes

087-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que le maire, monsieur Yves Croteau, ou le maire suppléant, monsieur Guy Lapointe, en cas d'incapacité d'agir du maire, soit mandaté pour enchérir pour et au nom de la Municipalité advenant la vente d'un immeuble pour non-paiement de taxes.

Adoptée

4.4 Retrait de dossiers pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des matricules suivants ont payé leurs taxes dues pour l'année 2014:

- 6654-58-5485;
- 6756-46-7684;
- 6757-61-7927;
- 6757-61-9428;
- 6856-19-8415;
- 6953-69-1882;
- 7053-29-4497;
- 7053-38-4280;

- 7055-37-6435;

CONSIDÉRANT QUE ces dossiers sont rendus à la Municipalité régionale de comté d'Acton pour respecter la procédure de vente pour impôts fonciers non payés et qu'à ce jour, peu de frais ont été engagés pour l'administration de ces dossiers par la Municipalité régionale de comté d'Acton;

088-04-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que le retrait de la procédure de la vente pour taxes soit demandé à la Municipalité régionale de comté d'Acton concernant les matricules suivants :

- 6654-58-5485;
- 6756-46-7684;
- 6757-61-7927;
- 6757-61-9428;
- 6856-19-8415;
- 6953-69-1882;
- 7053-29-4497;
- 7053-38-4280;
- 7055-37-6435.

Adoptée

4.5 Appui au Syndicat des producteurs acéricoles de la région de Saint-Hyacinthe

CONSIDÉRANT QU'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

CONSIDÉRANT QU'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT QU'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 millions de livres et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

CONSIDÉRANT QUE la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

CONSIDÉRANT QUE les acériculteurs investissent annuellement environ 5 millions en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés;

CONSIDÉRANT QUE la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 millions (production : 278 millions, transformation : 189 millions et exploitations de type touristique : 144 millions);

CONSIDÉRANT QUE pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 millions auxquels il faut ajouter près de 47,2 millions en parafiscalité pour un total de 104,5 millions;

CONSIDÉRANT QUE l'acériculture est un pilier économique d'importance pour plusieurs régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de Florent Gagné intitulé « Pour une industrie acéricole forte et compétitive » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

CONSIDÉRANT QUE certaines des recommandations du rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à deux reprises, soit en 2000 et en 2003;

CONSIDÉRANT QUE le rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

CONSIDÉRANT QUE le rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE le rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

089-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit mis de côté le rapport de Florent Gagné intitulé « Pour une industrie acéricole forte et compétitive »;

QUE soit laissé le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois, dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

Adoptée

4.6 Mosaïque des élus – Mandat au photographe

CONSIDÉRANT QUE les élus ont commencé un nouveau mandat en novembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de poursuivre la coutume de faire produire une mosaïque présentant les photos des élus en poste pour chaque mandat;

CONSIDÉRANT QU'il y a aussi lieu de faire une mosaïque de l'ancien conseil;

CONSIDÉRANT L'offre de service reçue de Pascale Demers, photographe, comprenant la mosaïque du conseil présent en finition laminée et montée sur un faux cadre, et ce, pour un montant de 1 043,70 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services transmise par « Le Studio Portrait de Vie », pour préparer la mosaïque du conseil présent comprend deux options de finition soient laminée sur une plaque de bois pour un montant de 575,00 \$, plus les taxes applicables et laminée avec cadre 692,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services transmise par « Le Studio Portrait de Vie », pour préparer la mosaïque de l'ancien conseil comprend deux options de finition soient laminée sur une plaque de bois pour un montant de 210,00 \$, plus les taxes applicables, ou laminée avec cadre pour un montant de 327,00 \$, plus les taxes applicables;

090-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de mandater « Le Studio Portrait de Vie » pour effectuer la prise de photos des membres du Conseil municipal, pour confectionner et fournir deux mosaïques des Conseils municipaux présent et antérieur incluant la finition laminée avec cadre, selon les modalités décrites dans l'offre de services, datée du 14 mars 2016, pour un montant total de 1 019,00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

4.7 Demande d'autorisation du Camping Wigwam en vertu de l'article 24 du Règlement G-100-01

CONSIDÉRANT QUE le Camping Wigwam organise plusieurs soirées, et ce, comme suit :

- 4 juin – Souper « smoked meat » et soirée musicale;
- 24 juin – Soirée Karaoké;
- 25 juin – Souper spaghetti, soirée musicale et feux d'artifice;
- 2 juillet – Soirée bal en blanc;
- 9 juillet – Soirée cinéma;
- 16 juillet – Soirée « Beach Party »;

- 23 juillet – Soirée rétro;
- 30 juillet – Noël des campeurs ;
- 4 août – Souper et soirée animée;
- 6 août – Soirée « lypsing »;
- 13 août – Journée « country » et soirée musicale;
- 20 août- Soirée d’humoriste;
- 27 août – Soirée années 80-90;
- 3 septembre – Soirée costumée;
- 10 septembre – Souper Méchoui et soirée musicale;
- 19 septembre – Souper de fermeture;

CONSIDÉRANT QUE le Camping demande que soient exceptionnellement autorisées ses activités régulières jusqu’à minuit trente en vertu de l’article 24 du *Règlement G-100-01*, lequel permet de prolonger les festivités en soirée sur l’autorisation du conseil municipal;

091-04-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l’unanimité des conseillères et des conseillers d’autoriser le Camping Wigwam, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés en considération de l’article 24 du *Règlement G-100-01*, à tenir jusqu’à minuit trente, les activités suivantes :

- 4 juin – Souper « smoked meat » et soirée musicale;
- 24 juin – Soirée Karaoké;
- 25 juin – Souper spaghetti, soirée musicale et feux d’artifice;
- 2 juillet – Soirée bal en blanc;
- 9 juillet – Soirée cinéma;
- 16 juillet – Soirée « Beach Party »;
- 23 juillet – Soirée rétro;
- 30 juillet – Noël des campeurs ;
- 4 août – Souper et soirée animée;
- 6 août – Soirée « lypsing »;
- 13 août – Journée « country » et soirée musicale;
- 20 août- Soirée d’humoriste;
- 27 août – Soirée années 80-90;
- 3 septembre – Soirée costumée;
- 10 septembre – Souper Méchoui et soirée musicale;
- 19 septembre – Souper de fermeture.

Adoptée

4.8 Demande de report d’une semaine de vacances de madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe et réceptionniste

CONSIDÉRANT QUE madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe et réceptionniste, souhaite reporter une semaine de ses vacances 2015 à juillet 2016 pour son déménagement;

092-04-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la demande de report de vacances de madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe et réceptionniste, à coordonner avec madame Cynthia Bossé, directrice générale.

Adoptée

- 4.9 Demande de madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, pour prendre une semaine de vacances non continue

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe, souhaite prendre une semaine de ses vacances 2015 de façon non continue;

093-04-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la demande de madame Sylvia Ouellette afin de prendre une semaine de vacances 2015 de façon non continue, à coordonner avec madame Cynthia Bossé, directrice générale.

Adoptée

- 4.10 Condoléances du conseil municipal de la Municipalité d'Upton suite au décès de monsieur Jean Lapierre

CONSIDÉRANT LE décès de monsieur Jean Lapierre, homme politique et chroniqueur politique méritoire;

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent exprimer leurs sincères condoléances aux membres de la famille;

094-04-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Barbara Beugger APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE le conseil municipal exprime ses plus sincères condoléances aux amis, aux collègues et surtout à la famille de monsieur Jean Lapierre;

QUE tous les membres du conseil de la Municipalité souhaitent du courage aux parents et amis du défunt face à cette épreuve.

Adoptée

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Achat d'une caméra thermique et de la poignée enregistreuse pour le Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QU'il est important de doter le Service de sécurité incendie d'outils de travail approprié afin que les pompiers soient plus performants lors d'incendie;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise « CMP Mayer inc. » au montant de 6 820,00 \$, plus les taxes applicables, pour la fourniture de la caméra thermique (5 855,00 \$) ainsi que la poignée enregistreuse (965,00 \$);

CONSIDÉRANT QUE la caméra thermique est un démonstrateur vendu à prix concurrentiel et est identique à celle que les pompiers sont habitués d'opérer;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget 2016;

095-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'accepter la soumission de l'entreprise « CMP Mayer inc. » au montant de 6 820,00 \$, plus les taxes applicables, pour la fourniture d'une caméra thermique ainsi que la poignée enregistreuse pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée

5.2 Formation - réanimation cardiorespiratoire et défibrillateur cardiaque

CONSIDÉRANT QU'un renouvellement de certification de la formation « Réanimation cardiorespiratoire (RCR) et défibrillateur cardiaque (DEA) » s'avère nécessaire pour les employés du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT LA soumission fournie par la firme « Réanimation Sauve-Vie » au montant de 990,00 \$, plus les taxes applicables, pour deux groupes de douze personnes;

CONSIDÉRANT QUE cette formation inclut les cartes d'attestation, le matériel d'entraînement, les honoraires et les frais de déplacement du formateur;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Yves Ricard, directeur du Service de sécurité incendie pour former 18 pompiers et inviter les employés municipaux ainsi que les organismes à s'inscrire pour les six places disponibles;

CONSIDÉRANT QUE madame Claudia Lavallée et monsieur Roger Garneau ont reçu la formation « Secourisme en milieu de travail »;

096-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisée l'inscription des pompiers du Service de sécurité incendie à la formation «Réanimation cardiorespiratoire et défibrillateur cardiaque» offerte par « Réanimation Sauve-Vie » au montant 990,00 \$, plus les taxes applicables, pour deux groupes de 12 participants, conformément à la soumission du 7 mars 2016;

QUE soient invités les employés à assister, à leur choix, à cette formation les frais d'inscription et le repas leur étant remboursés, mais pas le salaire ou tout autre frais;

QUE soient invités les organismes et les bénévoles œuvrant au sein de la municipalité au coût de 65,00 \$ par participant incluant le repas.

Adoptée

5.3 Dépôt de la lettre de démission de monsieur Patrick Harvey du Service de sécurité incendie

Madame Cynthia Bossé, directrice générale, dépose au Conseil municipal la lettre de démission de monsieur Patrick Harvey, pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie d'Upton. Cette démission est effective en date du 23 mars 2016. Les membres du conseil en prennent acte et remercient monsieur Patrick Harvey pour son implication au sein du Service.

5.4 Vente d'équipements du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE plusieurs équipements du Service de sécurité incendie sont désuets, mais peuvent être récupérés par d'autres, notamment pour les pièces;

097-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandaté monsieur Yves Ricard, directeur du Service de sécurité incendie, à offrir en vente sur le site de l'association des chefs les équipements suivants :

- 4 habits de sauvetage sur glace Ice commandés de mustang au prix d'environ 1000,00 \$ chaque;
- 5 lampes de poche BigEd avec poste de chargement au prix d'environ 50,00 \$ pour le lot;
- 2 appareils respiratoires MSA au prix d'environ 1 000,00 \$ chaque;
- 10 bouteilles 2200 pour les respiratoires au prix d'environ 2 500,00 \$ pour le lot;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit

mandatée à conclure toute transaction qu'elle jugera raisonnable.

Adoptée

6. Transport routier

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois d'avril 2016

098-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois d'avril 2016, un budget de 40 128,00 \$, plus taxes pour les travaux à exécuter.

Adoptée

6.2 Dépôt de la résolution numéro 16-03-041 de la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil la résolution numéro 16-03-041 de la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton concernant le déneigement d'une partie du 5^e Rang.

6.3 Adjudication du contrat relativement aux travaux de pavage du rang Saint-Édouard

CONSIDÉRANT QUE la firme « Consumaj inc. » a été mandatée par la Municipalité afin de procéder à un appel d'offres ainsi qu'à l'analyse des soumissions pour les travaux de pavage du rang Saint-Édouard, résolution numéro 013-01-2016;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres a été diffusé sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

CONSIDÉRANT QU'à cet appel d'offres, six soumissionnaires ont déposé une offre de services dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Offres de prix (taxes incluses)
Eurovia Québec Construction Inc.	220 440,55 \$
Pavage Maska inc.	222 807,50 \$
Pavage Drummond inc.	233 566,38 \$
Sintra inc.	236 211,54 \$
Gestion Dexsen inc.	242 333,96 \$
Pavage Citadin inc.	314 943,30 \$

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Yves Beaulieu, ingénieur de la firme « Consumaj inc. », afin que soit octroyé le contrat à l'entreprise « Eurovia Québec

099-04-2016

Construction Inc. », celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit retenue l'entreprise « Eurovia Québec Construction Inc. » pour les travaux de pavage du rang Saint-Édouard, et ce, pour un montant de 220 440,55 \$, incluant les taxes;

QUE le contrat soit accepté conditionnellement à:

1. l'obtention définitive par le ministre des Transports du Québec de l'aide financière demandée dans le cadre du Programme réhabilitation du réseau routier local et à la signature du protocole à cette fin conformément aux modalités dudit programme;
2. l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2016-275 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relatif au financement du projet de réfection du rang Saint-Édouard à Upton;

QUE l'adjudicataire n'a droit à aucun dédommagement ni aucune compensation du fait que la Municipalité d'Upton décide de mettre fin au contrat au motif que l'une ou les deux conditions énoncées précédemment ne sont pas réalisées;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité tout contrat à cet effet.

Adoptée

6.4 Budget supplémentaire pour les services professionnels de surveillance des travaux de drainage du rang St-Édouard

CONSIDÉRANT QU'il avait été omis à l'estimé initial les travaux de reprofilage des fossés;

CONSDÉRANT QUE ceux-ci sont requis;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance par le technicien de la firme « Consumaj inc. » est recommandée;

100-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisé un budget d'au plus 3 400,00 \$, soit 40 heures à un taux horaire de 85,00 \$;

QUE la firme « Consumaj inc. » soit responsable d'attester la conformité des travaux;

QUE « Consumaj inc. » devra fournir les journaux des travaux.

Adoptée

6.5 Approbation de la facture de la firme « Avizo experts-conseils inc. »

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 349-11-2015 attribuant à la firme « Avizo Experts-Conseils inc. » le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour le remplacement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie des rues Brasseur et Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT LA facture de la firme « Avizo Experts-Conseils inc. » pour le rapport de conception, les plans, le devis préliminaire et l'estimation des coûts, datée du 29 février 2016, au montant total de 7 415,89 \$, incluant les taxes applicables;

101-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver la facture de la firme « Avizo Experts-Conseils inc. » au montant de 7 415,89 \$, incluant les taxes applicables.

6.6 Projet de pavage du rang Saint-Édouard - Contrôle qualitatif des matériaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un accord de principe aux fins de la réalisation des travaux dans le cadre du programme de « Réhabilitation du réseau routier local 2015-2016 », volet « Accélération des investissements »;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de laboratoire et de contrôle qualitatif au chantier sont des coûts directs admissibles à une aide financière pouvant atteindre 50%;

CONSIDÉRANT LES trois (3) propositions reçues reçues de la firme « Exp inc. »;

CONSIDÉRANT QUE la troisième proposition, reçue le 4 avril 2016, comprenant la vérification de la compacité, l'échantillonnage de la pierre de la fondation, aux prélèvements et à l'analyse de six (6) échantillons d'enrobés bitumineux et de trois (3) échantillons de pierre concassée au montant de 2865,00 \$, plus les taxes applicables, est la plus intéressante eu égard au besoin du projet;

CONSIDÉRANT LES trois (3) propositions reçues reçues de la firme « Les Laboratoires de la Montérégie inc. »;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième proposition comprenant trois (3) essais granulométriques, six (6) analyses complètes d'enrobés bitumineux, huit (8) contrôles des sols pulvérisés et huit (8) contrôles des enrobés, huit (8) contrôles de la pierre (compacité) au montant de 3 933,50 \$, plus les taxes applicables;

102-04-2016

CONSIDÉRANT QU'après recherches et validation auprès du consultant des besoins municipaux pour le contrôle qualitatif, madame Cynthia Bossé, directrice générale, recommande la proposition reçue le 4 avril 2016 de la firme « Exp inc. »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit retenue la firme « Exp inc. » pour effectuer le contrôle qualitatif lors des travaux de pavage conditionnellement à :

1. l'acceptation officielle de l'aide financière par le ministre des Transports du Québec et à la signature du protocole à cette fin conformément aux modalités dudit programme;
2. l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2016-275 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) relatif au financement du projet de réfection du rang Saint-Édouard à Upton;

QUE l'adjudicataire n'a droit à aucun dédommagement ni aucune compensation du fait que la Municipalité d'Upton décide de mettre fin au contrat au motif que l'une ou les deux conditions énoncées précédemment ne sont pas réalisées.

Adoptée

6.7 Ajout de panneaux de signalisation pour le partage de la route

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.8 Permanence de monsieur Bruno Lessard, journalier en chef

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation réalisée par monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, répond à l'ensemble des critères et qu'il a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper le poste de journalier en chef;

103-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver la permanence de monsieur Bruno Lessard pour le poste de journalier en chef.

Adoptée

6.9 Demande de nettoyage de fossé de monsieur Patrick Demange

CONSIDÉRANT LA demande de monsieur Patrick Demange afin que le fossé face à sa résidence soit nettoyé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'enlèvement des sédiments dans le fossé;

104-04-2016

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont requis sur une longueur approximative de 100 pieds;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assumera les coûts de la pelle mécanique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité assume le coût des travaux de la pelle mécanique;

QUE le demandeur soit responsable de la disposition du surplus de terre, ceci étant une condition à l'acceptation de la présente résolution.

Adoptée

6.10 Achat d'un appareil de détection de fuites

CONSIDÉRANT QU'un appareil de détection des fuites d'eau permettrait à la Municipalité de faire de la prévention sur le réseau d'aqueduc et faciliterait la localisation exacte des éventuelles fuites;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise « Stelem » pour un appareil pour détection de fuites de marque X-Mic, au montant de 4 850,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la dépense a été prévue au budget 2016;

105-04-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'autoriser une dépense de 4 850,00 \$, plus les taxes applicables, pour l'achat d'un appareil de détection de fuites de marque X-Mic chez l'entreprise « Stelem ».

Adoptée

7. Hygiène du milieu

7.1 Programme de produits économiseurs d'eau et d'énergie d'Hydro-Québec– Solution Écofitt

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton souhaite appuyer les efforts du gouvernement du Québec dans la promotion de l'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir aux Uptonais la possibilité de se procurer des trousse d'économie d'eau potable par l'entremise du programme de produits économiseurs d'eau et d'énergie d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent offrir un incitatif à l'achat des trousse d'économie d'eau potable;

106-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisée la participation de la Municipalité au programme de produits économiseurs d'eau et d'énergie offert par Hydro-Québec;

QUE les membres du conseil de la Municipalité autorisent un remboursement de 20,00 \$ sur le prix affiché à l'achat d'une trousse de produits d'économie d'eau potable offerte dans le cadre dudit programme;

QU'un maximum de 50 trousse sera financé, et ce, pour un montant total de 1 000,00 \$, et ce, selon le principe du premier arrivé, premier servi ;

QUE la directrice générale, madame Cynthia Bossé, soit autorisée à signer tous les documents relatifs audit programme.

Adoptée

7.2 Autorisation d'un budget supplémentaire pour le Plan d'action – Débordement au poste de pompage Lanoie

CONSIDÉRANT QUE le budget autorisé, pour les honoraires professionnels relativement au plan d'action – Débordements au poste de pompage Lanoie, est atteint et que le travail à faire dans ce dossier n'est pas terminé;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Exp inc. » estime un budget supplémentaire de 5 000,00 \$ en pièces, main-d'œuvre et honoraires professionnels pour poursuivre les investigations;

107-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

QUE soit autorisée une somme supplémentaire de 5 000,00 \$ à la firme « Exp inc. » pour compléter leur mandat relativement au plan d'action – Débordements au poste de pompage Lanoie;

QUE la firme « Exp inc. » devra fournir les journaux des travaux ainsi que les pièces justificatives.

Adoptée

7.3 Vérifications des instruments de mesure de débit au prélèvement, à la distribution et à l'eau brute

CONSIDÉRANT LA vérification obligatoire des instruments de mesure de débit au prélèvement et à la distribution, telle qu'exigée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT LA proposition révisée produite par la firme « ASISTO inc./Aquatech Services techniques des Eaux inc. » pour la vérification des six instruments de mesure de débit au montant de 2 115,00 \$, plus taxes et les frais de déplacement, incluant la rédaction du rapport;

CONSIDÉRANT LA proposition produite par la firme « NORDIKeau inc. » pour la vérification des six instruments de mesure de débit au montant de 1 790,00 \$, plus taxes et les frais de déplacement, incluant la rédaction du rapport;

108-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de mandater la firme « NORDIKeau inc. » pour faire la vérification des instruments de mesure de débit au prélèvement et à la distribution, au montant de 1 790,00 \$, plus taxes et les frais de déplacement, incluant la rédaction du rapport.

Adoptée

7.4 Dépôt des procès-verbaux de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil les procès-verbaux du 3 et du 24 février 2016 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

7.5 Adoption du règlement numéro 2016-276 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau du 19^e et 20^e rangs, aux propriétaires intéressés

ATTENDU QUE le cours d'eau des 19e et 20e rangs est sous juridiction de la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a payé une quote-part à la MRC d'Acton relativement aux coûts des travaux d'entretien exécutés dans le cours d'eau des 19e et 20e rangs, et ce, conformément à l'article 976 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'une municipalité locale peut imposer la répartition des coûts en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 1^{er} mars 2016;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de 48 heures à l'avance;

109-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée

- 7.6 Adoption du règlement numéro 2016-277 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Court, aux propriétaires intéressés

ATTENDU QUE le cours d'eau Court est sous juridiction de la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a payé une quote-part à la MRC d'Acton relativement aux coûts des travaux exécutés dans le cours d'eau Court, et ce, conformément à l'article 976 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'une municipalité locale peut imposer la répartition des coûts en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 1^{er} mars 2016;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de 48 heures à l'avance;

110-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Nicole Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée

Monsieur Guy Lapointe, conseiller, se retire de la table des délibérations.

7.7 Adoption du règlement numéro 2016-278 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Filiatreault, aux propriétaires intéressés

ATTENDU QUE le cours d'eau Filiatreault est sous juridiction de la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a payé une quote-part à la MRC d'Acton relativement aux coûts des travaux d'entretien exécutés dans le cours d'eau Filiatreault, et ce, conformément à l'article 976 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'une municipalité locale peut imposer la répartition des coûts en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 1^{er} mars 2016;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de 48 heures à l'avance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée

Monsieur Guy Lapointe, conseiller, reprend place à la table des délibérations.

7.8 Dépôt du rapport 2015 des activités de la Corporation de développement de la rivière Noire

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil le rapport 2015 des activités de la Corporation de développement de la rivière Noire.

7.9 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2015

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil le bilan annuel de la qualité de l'eau potable 2015.

7.10 Propositions de services professionnels pour la mesure de boues et l'évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés

CONSIDÉRANT LA proposition produite le 15 mars 2016 par la firme « NORDIKeau inc. » pour la mesure de l'accumulation de boues dans les étangs aérés incluant des prélèvements de

111-04-2016

boues pour chaque étang afin d'en déterminer le siccité, et ce, au montant de 2 385,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la proposition produite le 3 mars 2016 par la firme « ASISTO inc. » comprend trois options;

CONSIDÉRANT QUE la première option consiste à réaliser la mesure des boues des étangs aérés, et ce, pour un montant de 1 505,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième option comprend la mesure des étangs ainsi que l'échantillonnage et analyse des boues et de siccité au montant de 1 960,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la troisième option comprend la mesures des boues, l'échantillonnage et l'analyses complètes pour un montant de 2 500,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA proposition produite le 4 avril 2016 par la firme « BC2 inc. » pour la mesure des boues au montant de 2 997,40 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'éclaircir avec un consultant si un échantillon des boues des sacs doit être également pris;

112-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit acceptée la troisième option de la proposition produite par la firme « ASISTO inc. » pour un montant total de 2 500,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE la Municipalité mette à la disposition de la firme une personne responsable de la sécurité tel qu'il appert dans ladite proposition;

QUE soit mandatée madame Cynthia Bossé à procéder à la vérification avec un consultant si un échantillon des boues supplémentaires dans les sacs géo-tubes est nécessaire.

Adoptée

7.11 Proposition de services professionnels pour l'étude de la gestion des boues aux étangs aérés

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

8. Loisirs et culture

8.1 Appui financier à la fondation « La Clé sur la Porte »

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière reçue de la fondation « La Clé sur la Porte »;

CONSIDÉRANT QUE la fondation offre une aide et de l'hébergement aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

113-04-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers d'appuyer financièrement la fondation « La Clé sur la Porte », et ce, au montant de 50,00 \$.

Adoptée

8.2 Budget pour le soccer

CONSIDÉRANT LA demande du Regroupement Récréatif d'Upton pour allouer un budget de 5 000,00 \$ pour couvrir les dépenses à venir pour le soccer lors de la saison 2016;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5 000,00 \$ est prévu au budget 2016 pour le soccer;

114-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver la demande du Regroupement Récréatif d'Upton afin d'allouer un budget pour le soccer, et ce, pour une somme de 5 000,00 \$.

Adoptée

8.3 Demande de participation financière de la « Société d'Alzheimer Granby et Région »

CONSIDÉRANT LA demande de participation financière afin que la « Société d'Alzheimer Granby et Région » puisse continuer à offrir ses services et son soutien aux gens de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la Société souhaite développer un nouveau programme pour faciliter et agréments les moments de bonheur entre les aidants et leur proche;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton*;

115-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères qu'un montant de 50,00 \$ soit remis à la « Société d'Alzheimer Granby et Région ».

Adoptée

8.4 Formation de la MMQ sur la gestion préventive des camps de jour

CONSIDÉRANT QUE la MMQ offre une formation sur la gestion préventive des camps de jour;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est gratuite et est donnée le 6 avril prochain à Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Borduas St-Pierre, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, désire suivre cette formation;

116-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisée madame Mélanie Borduas St-Pierre, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à suivre cette formation sur la gestion préventive des camps de jour;

QUE les frais inhérents à cette formation soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée

8.5 Embauche d'une accompagnatrice pour le camp de jour 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher une accompagnatrice pour le camp de jour 2016;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 045-02-2016;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie Borduas St-Pierre, ainsi que la coordonnatrice du camp de jour, madame Nadia Chicoine, recommandent l'embauche de madame Annick Charron pour le poste d'accompagnatrice pour le camp de jour;

117-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit embauchée madame Annick Charron et qu'elle entre en poste le 27 juin 2016;

QUE soient allouées environ 10 heures de plus à madame Annick Charron, pour effectuer sa planification pour l'été;

QUE son horaire de travail soit de 34 heures par semaine;

QUE son taux horaire soit de 13,00 \$.

Adoptée

8.6 Budget pour la coordonnatrice du camp de jour

CONSIDÉRANT LA demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie Borduas St-Pierre, pour allouer un budget de 800,00 \$ pour l'été à la coordonnatrice du camp de jour, madame Nadia Chicoine, afin de faire la mise à jour et l'achat de jeux pour le camp de jour;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 400,00 \$ a été prévu au budget 2016 pour la mise à jour des jeux scientifique et un montant de 400,00 \$ pour l'achat de nouveaux jeux;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour est un service d'animation et qu'il se doit d'avoir le matériel adéquat pour faire vivre une expérience formidable aux enfants qui y participent;

118-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver un budget au montant de 800,00 \$ pour le camp de jour 2016.

Adoptée

8.7 Achat d'une structure pour ballon poing double

CONSIDÉRANT QU'un budget de 640,00 \$ a été prévu à l'exercice financier 2016 afin de procéder à l'achat d'une structure pour ballon poing double;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise « Le Groupe Sports-Inter Plus » au montant de 414,90 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'installation sera faite en régie interne et qu'un montant de 60,00 \$ est à prévoir;

119-04-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver la soumission reçue de l'entreprise « Le Groupe Sports-Inter Plus » pour l'achat de la structure pour ballon poing double au montant de 414,90 \$, plus les taxes applicables, et un montant de 60,00 \$ pour l'installation.

Adoptée

8.8 Budget pour les spectacles en plein air

CONSIDÉRANT LA demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie Borduas St-Pierre, pour allouer un budget de 1 300,00 \$, pour la publicité des spectacles en plein air;

120-04-2016

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1300,00 \$ a été prévu au budget 2016;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver la demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire.

Adoptée

8.9 Approbation des dates pour les spectacles en plein air

CONSIDÉRANT LA recommandation du Regroupement Récréatif d'Upton à l'effet que les spectacles en plein air aient lieu les mercredis:

- 6 juillet à 19h00;
- 13 juillet à 19h00;
- 20 juillet à 19h00;

121-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'approuver les dates pour les spectacles en plein air.

Adoptée

8.10 Demande de madame Suzanne Hallée

CONSIDÉRANT QUE madame Suzanne Hallée demande que sa fille autisme soit aide-animatrice au camp de jour cet été;

CONSIDÉRANT QUE les aides-animatrices sont choisies par le programme Trio-Desjardins;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une responsabilité supplémentaire pour les animatrices du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE les animatrices n'ont pas la formation requise pour prendre en charge une adolescente;

122-04-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de refuser la demande de madame Suzanne Hallée.

Adoptée

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2016

Le rapport du service d'inspection pour le mois de mars 2016 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

10. Divers

10.1 Journée d'information « Les Ateliers Verts 2016 » donnée par les Fleurons du Québec

CONSIDÉRANT QUE les Fleurons du Québec organise une journée d'information régionale intitulée « Les Ateliers Verts 2016 »;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, souhaite participer à la journée d'information offerte par les Fleurons du Québec le 14 avril prochain à Drummondville ;

CONSIDÉRANT QUE ces ateliers sont une belle occasion d'aller chercher de l'information sur les Fleurons et des conseils sur l'aménagement paysager;

CONSIDÉRANT QUE le montant d'inscription pour les membres est de 150,00 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'inscrire monsieur Roger Garneau à la journée d'information « Les Ateliers Verts 2016 » au coût de 150,00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

10.2 Modification de l'entente intermunicipale avec la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine a été constituée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

CONSIDÉRANT L'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine, jusqu'au 31 décembre 2030, sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième paragraphe de l'article l'article 579 du *Code municipal du Québec* prévoit que l'entente de constitution d'une régie intermunicipale doit contenir le lieu de son siège social;

123-04-2016

124-04-2016

CONSIDÉRANT LA résolution 16-027 du conseil d'administration de la Régie, en date du 23 mars 2016, entérinant le déménagement des bureaux administratifs de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification à l'article 5 relative à l'adresse du siège social inscrite à l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT L'article 580 du *Code municipal du Québec*;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE soit autorisée la modification de l'article 5 de l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, selon les termes du projet d'entente joint à la présente résolution comme annexe I;

QUE monsieur Yves Croteau, maire, ou monsieur Guy Lapointe, maire suppléant, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de modification de l'entente intermunicipale.

Adoptée

10.3 Adhésion du camp de jour d'Upton au programme « Tremplin Santé »

CONSIDÉRANT QUE le programme « Tremplin Santé » est offert gratuitement à la Municipalité dans le but de mobiliser le camp de jour et rendre les choix santé faciles à adopter, ludiques et durables;

CONSIDÉRANT QUE « Tremplin Santé » a pour objectif de sensibiliser les animatrices en offrant des formations, de les outiller pour inscrire les saines habitudes de vie à tous les niveaux (gestion, programmation, animation, communication, offre alimentaire et boîte à lunch), de soutenir le camp de jour en proposant des accompagnements adaptés aux besoins des différents acteurs et de susciter la collaboration des parents par des messages clairs et des conseils pratiques pour confectionner des boîtes à lunch nutritives et favoriser les saines habitudes de vie à la maison;

CONSIDÉRANT QUE « Tremplin Santé » accompagnera le camp de jour dans les démarches afin d'influencer positivement les jeunes grâce aux outils gratuits disponibles (fiches de jeux, activités en nutrition, outils de programmation, recettes d'expédition, etc.);

125-04-2016

IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, APPUYÉ par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisée madame Mélanie Borduas St-Pierre, coordonnatrice des loisirs, culture et de la vie communautaire, à remplir et signer pour et au nom de la Municipalité le formulaire d'adhésion pour le camp de jour au programme « Tremplin Santé »;

QUE soit autorisée madame Mélanie Borduas St-Pierre à participer à la formation gratuite de « Tremplin Santé »;

QUE les frais inhérents à cette formation soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée

- 10.4 Transfert du compte G/L « Réseau d'aqueduc » au compte G/L « Surplus affecté infrastructure d'eaux potable et usées »

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 105-04-2016 relative à l'acquisition d'un corrélateur pour la détection de fuites sur le réseau d'aqueduc au montant de 4 850,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a prévu au budget de l'exercice financier 2016 une dépense de 25 988 \$ pour ce projet;

126-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères d'effectuer un transfert du compte G/L 03 310 00413 « Réseau d'aqueduc » au compte G/L 03 510 00 412 « Surplus affecté infrastructure d'eaux potable et usées » au montant de 20 896 \$.

Adoptée

- 10.5 Embauche d'une coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire est vacant;

CONSIDÉRANT QUE madame Borduas St-Pierre, remplaçante de madame Émie Dupont-Courchaine durant son congé de maternité, souhaite accepter le poste permanent de coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire ;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 055-02-2015 de ce conseil;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, recommande l'embauche à titre permanent de madame Mélanie Borduas St-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Bossé se déclare satisfaite des compétences de madame Borduas St-Pierre et de son rendement eu égard ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE madame Borduas St-Pierre est à l'emploi de la Municipalité depuis le mois de février 2015;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale propose que madame Borduas St-Pierre ne soit pas assujettie à une période probatoire;

CONSIDÉRANT QUE madame Borduas St-Pierre souhaite que son horaire soit augmenté à 25 heures par semaine plus les réunions et les événements;

127-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit engagée madame Mélanie Borduas St-Pierre à titre de coordonnatrice des loisirs, culture et vie communautaire;

QUE son horaire de travail soit de 25 heures par semaine excluant les réunions et les événements;

QUE le taux horaire soit celui décrété par le conseil lors de l'assemblée du 1^{er} décembre 2015;

QUE madame Borduas St-Pierre ne soit pas assujettie à une période probatoire;

QUE soient réévalués au premier janvier les besoins municipaux quant à l'horaire du travail de madame Borduas St-Pierre.

Adoptée

10.6 Modification par résolution du règlement d'emprunt numéro 2011-221 relatif au projet des puits 1 et 3

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables, et ce, conformément au *Code municipal du Québec*, article 1076;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a entièrement réalisé l'objet du règlement 2011-221 pour des dépenses totalisant une somme de 472 630 \$ incluant les intérêts sur emprunt temporaire capitalisés au 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité recevra une aide financière de 200 000\$ plus intérêts, versée sur vingt (20) ans, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, la Municipalité a reçu deux (2) versements dudit programme représentant une somme en capital de 10 791\$ et que cette somme a été utilisée à la réduction de l'emprunt temporaire ;

CONSIDÉRANT QU'une partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 189 209\$ sera financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt autorisé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est de 383 209 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité d'Upton désire approprier la contribution financière provenant de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) comme approuvé le 12 novembre 2015 par le MAMOT, et ce, pour un montant de 42 578 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour payer une partie du coût des travaux, ce conseil a affecté à la réduction de l'emprunt une somme de 21 268\$ par résolution numéro 230-07-2010;

CONSIDÉRANT QUE pour payer une partie du coût des travaux, ce conseil a affecté à la réduction de l'emprunt et approprié au remboursement de l'emprunt temporaire une somme de 170 000 \$ par résolution numéro 135-05-2015;

CONSIDÉRANT QUE pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité d'Upton désire approprier à même le fonds général le « Surplus affecté infrastructures d'eaux potable et usées» (imposé au secteur visé) au budget de l'exercice financier 2016, et ce, pour un montant de 38 783 \$;

CONSIDÉRANT QU'il existe un solde de 194 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 2011-221 pour hausser le montant de la dépense et réduire le montant de l'emprunt ainsi qu'y préciser son financement;

128-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, APPUYÉ par monsieur Robert Leclerc et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit décrétée la modification du règlement d'emprunt numéro 2011-221;

QUE le montant de l'emprunt audit règlement soit réduit à 189 209 \$ au lieu de 383 209 \$;

QUE le montant de la dépense du règlement numéro 2011-221 soit porté à 472 630 \$;

QUE ce conseil approuve, pour payer une partie de la dépense prévue au règlement numéro 2011-221, à même le fonds général et plus précisément le « Surplus affecté infrastructures d'eaux potable et usées » au compte G/L 03 51000 412, pour un montant de 38 783 \$ ainsi que l'excédent de fonctionnement affecté par résolution numéro 230-07-2010 d'un montant de 21 268\$ et par résolution numéro 135-05-2015 d'un montant de 170 000 \$, pour une somme de 230 051 \$;

QUE pour payer une partie de la dépense prévue audit règlement, la Municipalité approuve la contribution financière provenant de la Taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et ce, pour un montant de 42 578 \$;

QUE pour payer une partie de la dépense prévue audit règlement, ce conseil approuve les deux premiers versements reçus les 13 juin 2014 et 13 juin 2015 provenant Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) représentant une somme en capital de 10 791\$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée

- 10.7 Demande au ministère des Transports du Québec pour réduire la vitesse sur la route 116 à l'entrée du village en provenance d'Acton Vale et installer des panneaux de signalisation « frein-moteur interdit »

CONSIDÉRANT QUE la vitesse de 70 km/h est autorisée par le MTQ sur le pont, près de la rue des Érables, à l'entrée du village;

CONSIDÉRANT QU'il serait préférable que la vitesse soit de 50 km/h à partir du pont, et ce, jusqu'à la rue Lessard afin d'améliorer la qualité de vie des résidents du secteur;

CONSIDÉRANT QUE dans cette section, il y a plusieurs résidences, rues et le Camping Wigwam qui est très achalandé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que la section à partir du pont jusqu'au Camping représente un trop fort volume pour avoir une vitesse autorisée de 70 km/h, surtout qu'il y a un débit journalier moyen annuel de 5 800 véhicules;

129-04-2016

CONSIDÉRANT QU'il serait également nécessaire d'installer des panneaux de signalisation interdisant l'utilisation de frein-moteur à l'entrée du village et devant le Camping Wigwam situé au 425, rue Principale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères :

QUE soit demandé au ministère des Transports du Québec de diminuer la vitesse à 50 km/h sur la route 116 sur le pont à l'entrée de la Municipalité afin d'améliorer la qualité de vie des résidents de la rue des Érables;

QUE soit modifiée la zone de 70 km/h pour couvrir la section après le pont jusqu'à l'intersection de la route Deslauriers ;

QUE soit aussi demandé au MTQ d'installer des panneaux de signalisation interdisant l'utilisation de frein-moteur à l'entrée du village et devant le Camping Wigwam situé au 425, rue Principale.

Adoptée

10.8 Autorisation pour l'acquisition d'un nouvel appareil respiratoire

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un nouvel appareil respiratoire, de deux bonbonnes et des accessoires est nécessaire au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de l'entreprise « L'Arsenal » au montant de 3 193,00 \$, plus les taxes applicables, pour un nouvel appareil respiratoire;

CONSIDÉRANT QUE les accessoires et les deux bonbonnes pour l'appareil respiratoire sont fournis gratuitement;

130-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de procéder à l'acquisition d'un nouvel appareil respiratoire, de deux bonbonnes et des accessoires pour le Service de sécurité incendie.

Adoptée

10.9 Mandat à la firme Poupart & Poupart, avocats

CONSIDÉRANT LES travaux de pavage des rues de la Promenade et du Notaire ne sont pas effectués malgré les nombreux avis envoyés à l'entreprise « Morphan inc. »;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 133-05-2015 informant l'entreprise « Morphan inc. » qu'à défaut de se conformer la Municipalité entreprendra, sans délai ni autre avis, les procédures légales pour contraindre « Morphan inc. » à respecter l'ensemble de l'entente pour travaux municipaux

131-04-2016

intervenue le 5 juin 2009 ainsi qu'à réclamer tous dommages-intérêts causés par le refus de l'entreprise de respecter ses engagements;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par monsieur Guy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de mandater la firme Poupart & Poupart, avocats pour aviser l'entreprise « Morphan inc. » de se conformer à l'entente pour travaux municipaux.

Adoptée

11. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. Correspondance

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de 48 heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

132-04-2016

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, APPUYÉ par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mars 2016.

Adoptée

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10 par le maire.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.